

Reims le 30 octobre 2020

Le Proviseur
Aux parents d'élèves

Objet : Reprise du 2 novembre et contexte sanitaire

Dans le cadre du confinement et de la reprise des lycées sur le territoire national, vous trouverez dans ce courrier quelques informations concernant la rentrée particulière du 2 novembre.

En ce qui concerne le lycée CLEMENCEAU :

- La rentrée des internes s'effectuera comme à l'accoutumée dès dimanche soir.
- Vous trouverez en fichier joint le formulaire pré rempli à compléter vous permettant de conduire votre enfant sur le lieu de sa formation scolaire, en conformité avec la limitation des déplacements durant le confinement.
- Dans le cadre du confinement toute sortie de l'établissement sera limitée au seul trajet domicile/école, ainsi les internes, comme les externes ne seront pas autorisés à se rendre aux commerces jouxtant le lycée.
- Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, aucun attroupement ne sera autorisé aux abords de l'établissement.
- La restauration sera maintenue dans les mêmes conditions (une place sur deux) comme déjà mises en place à la rentrée de septembre.

Le Proviseur

Christian Berréhouc

Téléphone
03.26.85.00.64.
Fax
03.26.85.52.77.
Mél.

ce.0510031g@ac-reims.fr

46 Avenue G. Clemenceau
BP 1057
51682 Reims Cedex 2

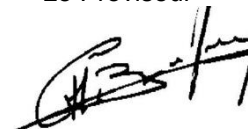
La rentrée du 2 novembre concernant l'hommage à Samuel PATY sera précisée par le ministre de l'Education Nationale demain samedi 31 octobre et nous reviendrons vers vous ce week-end concernant l'horaire précis de reprise de ce lundi.

Nous vous informons d'autre part de l'annulation des rencontres parents/professeurs des niveaux seconde et première ainsi que de la réunion d'information des premières initialement prévue le 12 novembre.

Nous restons vigilants au regard de cette période de confinement et de reprise au lycée et seront particulièrement sévères sur les respects des gestes barrières et port du masque par vos enfants et par les personnels, afin de garantir la sécurité de tous.

Nous vous rappelons votre rôle dans la surveillance d'éventuels symptômes chez votre enfant et la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé.

Le Proviseur



Christian BERREHOUC